NOTICE TECHNIQUE

Les Français et la condamnation de Marine Le Pen en appel

Article 2

Organisme ayant réalisé le sondage :	Elabe
Nom du/des commanditaire(s) :	BFMTV
Nombre de personnes interrogées :	Echantillon de 1 000 personnes, représentatif des résidents de France métropolitaine âgés de 18 ans et plus.
Dates de réalisation de l'enquête :	Le 8 juillet 2026
Date et support de première publication :	Le 8 juillet 2026 à 16h50 sur www.elabe.fr

La cour d'appel de Paris a rendu ce mardi son arrêt dans l'affaire des assistants parlementaires du RN.
Marine Le Pen a été condamnée à 3 ans de prison, dont 1 an de prison sous bracelet électronique et à 15 mois d'inéligibilité (déjà purgés lors des 15 derniers mois). Cette peine ne l'empêche pas de se présenter à l'élection présidentielle de 2027. Elle prévoit cependant qu'elle doive porter un bracelet électronique pendant les 12 mois à venir.
Marine Le Pen a décidé de faire un pourvoi à la Cour de Cassation, ce qui signifie qu'elle conteste sa condamnation. Elle estime que ce pourvoi en Cassation suspend immédiatement sa peine et donc la condamnation au bracelet électronique jusqu'à ce que la décision de ce nouvel appel soit rendue.
Ainsi, elle a annoncé qu'elle était candidate à l'élection présidentielle.

Q1. Concernant la décision de la cour d'appel, quel est votre état d'esprit ?
Rotation aléatoire des items 1 et 2

1. Satisfait
2. Mécontent
3. Indifférent

Q2. Marine Le Pen a donc décidé d'être candidate à l'élection présidentielle.
Selon vous, a-t-elle raison ou tort de se présenter à l'élection présidentielle ?
Rotation aléatoire des items

1. Elle a raison
2. Elle a tort

Q3. Selon vous, Marine Le Pen est-elle la meilleure candidate dans son camp ou Jordan Bardella aurait-il fait un meilleur candidat ?
Rotation aléatoire des items 1 et 2

1. Marine Le Pen est la meilleure candidate pour le Rassemblement National
2. Jordan Bardella aurait été un meilleur candidat pour le Rassemblement National
3. Que ce soit l'un ou l'autre, c'est la même chose

Q4. Concernant la décision de justice, Marine Le Pen a déclaré aujourd'hui :

- **"Les Français seront juges, ils auront la liberté de choisir"**
- **"Il n'y a plus de scénario où je ne pourrai pas me présenter en 2027"**
- **A propos du binôme avec Jordan Bardella : "nous sommes un binôme que je crois complémentaire, équilibré, cohérent, solide"**
- **"Je considère que nous sommes innocents des faits qui nous sont reprochés"**

Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec ces propos de Marine Le Pen ?
Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Pas vraiment d'accord / Pas du tout d'accord

1. "Les Français seront juges, ils auront la liberté de choisir"
2. "Il n'y a plus de scénario où je ne pourrai pas me présenter en 2027"
3. A propos du binôme avec Jordan Bardella : "nous sommes un binôme que je crois complémentaire, équilibré, cohérent, solide"
4. "Je considère que nous sommes innocents des faits qui nous sont reprochés"

Q5. Selon vous, quel effet va avoir cette séquence (décision de justice puis décision de Marine Le Pen) sur la dynamique électorale du Rassemblement National ?
Rotation aléatoire des items 1 et 2

1. Cette séquence va renforcer le Rassemblement National
2. Cette séquence va affaiblir le Rassemblement National
3. Cette séquence n'aura pas d'impact sur la dynamique électorale du Rassemblement National

NOTE SUR LES MARGES D'ERREUR

Comme toute enquête statistique, un sondage présente une incertitude appelée « marge d'erreur » ou « marge d'incertitude ». La marge d'erreur ou d'incertitude d'un sondage dépend de la taille de l'échantillon interrogé et du résultat observé. Pour un échantillon de 1000 personnes interrogées, les marges d'erreur sont les suivantes avec un niveau de confiance de 95 % :

Pour un pourcentage de :	La marge d'erreur est de :	Le résultat réel se situe dans une fourchette entre :
5	+/- 1,4	3.6 et 6.4
10	+/- 1,9	8.1 et 11.9
15	+/- 2,2	12.8 et 17.2
20	+/- 2,5	17.5 et 22.5
25	+/- 2,7	22.3 et 27.7
30	+/- 2,8	27.2 et 32.8
35	+/- 3	32 et 38
40	+/- 3	37 et 43
45	+/- 3,1	41.9 et 48.1
50	+/- 3,1	46.9 et 53.1
55	+/- 3,1	51.9 et 58.1
60	+/- 3	57 et 63
65	+/- 3	62 et 68
70	+/- 2,8	67.2 et 72.8
75	+/- 2,7	72.3 et 77.7
80	+/- 2,5	77.5 et 82.5
85	+/- 2,2	82.8 et 87.2
90	+/- 1,9	88.1 et 91.9
95	+/- 1,4	93.6 et 96.4

Exemple de lecture :

Pour un résultat observé de 25 %, il y a 95 % de chances pour que le résultat réel soit compris entre 22,3% et 27,7%.

ELABE rappelle que les résultats de ce sondage doivent être interprétés comme une indication de l'état du rapport de force politique actuel en France métropolitaine dans la perspective d'une élection présidentielle. Ils ne constituent en aucun cas un élément prédictif des résultats le jour du vote. La notice de ce sondage peut être consultée sur le site internet de la Commission des sondages : www.commission-des-sondages.fr

Toute publication ou toute reprise de ce sondage doit faire figurer la méthodologie et les marges d'erreurs :

« Echantillon de 1 000 personnes, représentatif des résidents de France métropolitaine âgés de 18 ans et plus. Interrogation par Internet le 8 juillet 2026.

La représentativité de l'échantillon a été assurée selon la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, région de résidence et catégorie d'agglomération. »

Article 3

Objet du sondage :	Les Français et la condamnation de Marine Le Pen en appel
Méthode :	Echantillon de **1 000 personnes**, représentatif des résidents de France métropolitaine âgés de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée, catégorie d'agglomération et région de résidence).
Conditions d'interrogation :	Les répondants ont été interrogés en ligne (Internet).
Nombre de sans réponse :	Voir « Résultats publiés »*
Existence d'une gratification :	Oui. Gratification sous la forme de points cumulables et dont la valeur s'élève à moins de 1€ pour un questionnaire complété.
Critères de redressement :	L'échantillon brut a été redressé sur les variables sociodémographiques et professionnelles utilisées comme quotas (données Insee issues du recensement de la population 2022) ainsi que sur le statut d'occupation du logement (données Insee issues du recensement de la population 2022), le vote au premier tour des élections législatives 2024, au premier tour et au second tour de l'élection présidentielle 2022 (données du Ministère de l'Intérieur).

(*) Nous vous présentons dans ce document le nombre de « sans-réponse » pour chacune des questions publiées. Les questions de quota étant obligatoires (de façon à s'assurer de la représentativité de l'échantillon) aucune des personnes interrogées ne peut ne pas avoir répondu à l'ensemble du sondage.

QUESTIONS PUBLIEES

En raison de l'arrondi à 100, un décalage d'1 point maximum peut exister entre les colonnes redressées et publiées

La cour d'appel de Paris a rendu ce mardi son arrêt dans l'affaire des assistants parlementaires du RN.
Marine Le Pen a été condamnée à 3 ans de prison, dont 1 an de prison sous bracelet électronique et à 15 mois d'inéligibilité (déjà purgés lors des 15 derniers mois). Cette peine ne l'empêche pas de se présenter à l'élection présidentielle de 2027. Elle prévoit cependant qu'elle doive porter un bracelet électronique pendant les 12 mois à venir.
Marine Le Pen a décidé de faire un pourvoi à la Cour de Cassation, ce qui signifie qu'elle conteste sa condamnation. Elle estime que ce pourvoi en Cassation suspend immédiatement sa peine et donc la condamnation au bracelet électronique jusqu'à ce que la décision de ce nouvel appel soit rendue.
Ainsi, elle a annoncé qu'elle était candidate à l'élection présidentielle.
Concernant la décision de la cour d'appel, quel est votre état d'esprit ?

PUBLIE

Interrogés	
Satisfait	31
Mécontent	32
Indifférent	37
Sans-réponses	0

Marine Le Pen a donc décidé d'être candidate à l'élection présidentielle.Selon vous, a-t-elle raison ou tort de se présenter à l'élection présidentielle ?

PUBLIE

Interrogés	
Elle a raison	40
Elle a tort	59
Sans-réponses	1

Selon vous, Marine Le Pen est-elle la meilleure candidate dans son camp ou Jordan Bardella aurait-il fait un meilleur candidat ?

PUBLIE

Interrogés	
Marine Le Pen est la meilleure candidate pour le Rassemblement National	15
Jordan Bardella aurait été un meilleur candidat pour le Rassemblement National	22
Que ce soit l'un ou l'autre, c'est la même chose	62
Sans-réponses	1

Concernant la décision de justice, Marine Le Pen a déclaré aujourd'hui :

- **"Les Français seront juges, ils auront la liberté de choisir"**
- **"Il n'y a plus de scénario où je ne pourrai pas me présenter en 2027"**
- **A propos du binôme avec Jordan Bardella : "nous sommes un binôme que je crois complémentaire, équilibré, cohérent, solide"**
- **"Je considère que nous sommes innocents des faits qui nous sont reprochés"**

Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec ces propos de Marine Le Pen ?

Total D'ACCORD	**PUBLIE**
Interrogés	
"Les Français seront juges, ils auront la liberté de choisir"	**74**
"Il n'y a plus de scénario où je ne pourrai pas me présenter en 2027"	**47**
A propos du binôme avec Jordan Bardella : "nous sommes un binôme que je crois complémentaire, équilibré, cohérent, solide"	**55**
"Je considère que nous sommes innocents des faits qui nous sont reprochés"	**30**

Selon vous, quel effet va avoir cette séquence (décision de justice puis décision de Marine Le Pen) sur la dynamique électorale du Rassemblement National ?

	PUBLIE
Interrogés	
Cette séquence va renforcer le Rassemblement National	**23**
Cette séquence va affaiblir le Rassemblement National	**34**
Cette séquence n'aura pas d'impact sur la dynamique électorale du Rassemblement National	**42**
Sans-réponses	**1**